

Indice de prix des dépenses communales

N° 16

À la fin du 1^{er} semestre 2021, l'augmentation sur un an de l'indice de prix des dépenses communales hors frais financiers est sensiblement supérieure à celle de l'inflation hors tabac.

L'indice de prix des dépenses communales mesure l'inflation qui s'applique aux budgets des mairies en prenant en compte les spécificités de la dépense publique communale.

C'est avec un rythme en accélération (+ 1,12 % enregistré sur un an, et + 0,81 % en retenant la version charges financières comprises) et presque trois fois supérieur à l'inflation supportée par les consommateurs (soit + 0,42 %) que les communes doivent composer à la fin du premier semestre 2021. Cela se vérifie quelle que soit la strate démographique observée, l'effet étant d'autant plus marqué que la taille démographique des communes est faible.

Sur longue période (de 2010 à 2020), les évolutions du panier du maire mesurées hors charges financières demeurent également supérieures à l'inflation supportée par les ménages, mais les écarts sont un peu plus resserrés ; en moyenne annuelle, l'écart atteint 0,4 point (respectivement + 1,30 % et + 0,90 %). C'est dire les effets de la crise sanitaire et de la crise économique qui en a découlé sur le coût des dépenses communales.

L'indice de prix des dépenses communales enregistre en effet une accélération nette par rapport à l'inflation. Malgré le gel du point d'indice de la fonction publique et la baisse continue des taux d'intérêt depuis plusieurs années, la plupart des indices Insee qui s'appliquent connaissent des évolutions orientées à la hausse. C'est d'autant plus vrai sur la période la plus récente observée et nul doute que cela devrait se poursuivre dans les mois à venir, la reprise économique se traduisant depuis l'été 2021 par des augmentations de prix marquées dans certains secteurs et en particulier s'agissant du prix de l'énergie.

Cette situation est à surveiller : il ne faudrait pas qu'elle réduise l'impact de l'effort budgétaire engagé en matière d'investissement ; ou plus spécifiquement, qu'elle vienne amputer l'accompagnement de la relance (en provoquant, couplée à des difficultés d'approvisionnement, des reports voire des arrêts des chantiers) et remettre en cause la qualité des services publics assurés par l'échelon local.

Serge Bayard
Président de
La Banque Postale Collectivités Locales



Philippe Laurent
Maire de Sceaux,
Secrétaire général
de l'Association des Maires de France
et des présidents d'intercommunalité



■ L'indice de prix des dépenses communales

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur longue période une « inflation » plus forte que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

Base 100 en 2010	Juin 2021		2010 - 2020
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	117,1	1,12 %	1,30 %
<i>Y compris charges financières</i>	<i>111,9</i>	<i>0,81 %</i>	<i>0,86%</i>
Indice des prix à la consommation hors tabac	111,5	0,42 %	0,90 %

À la fin du 1^{er} semestre 2021, l'indice de prix des dépenses communales progresse sur un an à un rythme bien plus rapide que l'inflation hors tabac.

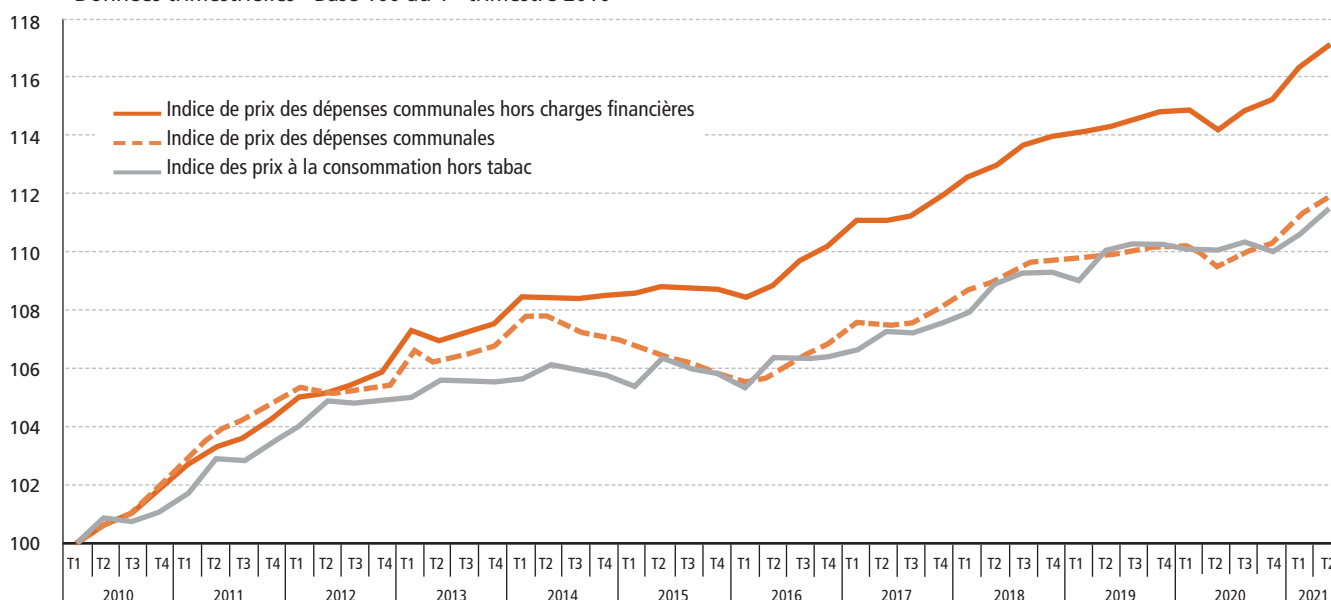
- Au 30 juin 2021, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières s'établit à 117,1 (base 100 début 2010), en hausse de 1,12 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents.
- L'indice des prix à la consommation hors tabac enregistre dans le même temps, avec + 0,42 %, une progression presque trois fois moins rapide.
- Y compris charges financières, l'indice s'élève à 111,9, et son rythme d'évolution (+ 0,81 %) est près de deux fois supérieur à celui de l'inflation hors tabac.

Sur la période 2010-2020, l'écart entre l'inflation supportée par les communes (hors charges financières) et celle des consommateurs s'établit à 0,4 point.

- L'indice de prix des dépenses communales hors charges financières a augmenté en moyenne de 1,30 % par an sur les dix dernières années.
- Y compris charges financières, l'indice a progressé moins rapidement, en moyenne de 0,86 % par an depuis 2010, soit un rythme du même ordre que les prix à la consommation des ménages. Cet écart entre les résultats des deux séries d'indices s'explique par la baisse importante des taux d'intérêt des emprunts constatée sur longue période.
- Mais les effets de ce phénomène étant appelés à s'atténuer dans l'avenir, il est significatif que l'écart observé entre l'évolution de l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières et celle de l'inflation hors tabac (+ 0,90 %) s'élève à 0,4 point en moyenne chaque année sur la période 2010-2020.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES

Données trimestrielles - Base 100 au 1^{er} trimestre 2010



■ L'indice de prix des dépenses communales décliné par strate

➤ Communes de moins de 3 500 habitants

	Juin 2021	2010 - 2020	
Base 100 en 2010	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	117,1	1,21 %	1,26 %
<i>Y compris charges financières</i>	<i>111,6</i>	<i>0,86 %</i>	<i>0,80 %</i>
Indice des prix à la consommation hors tabac	111,5	0,42 %	0,90 %

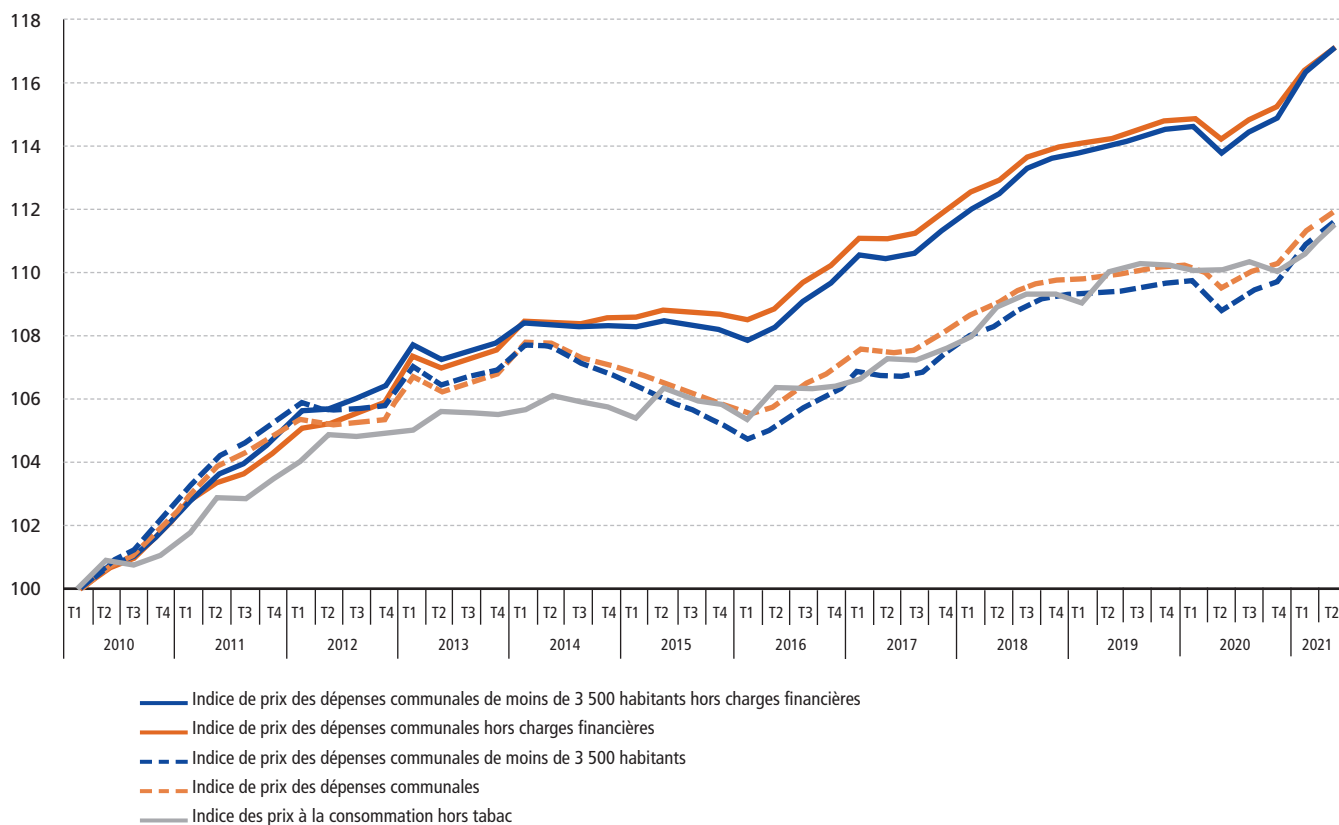
À la fin du premier semestre 2021, les communes de moins de 3 500 habitants sont celles qui enregistrent la pression inflationniste la plus forte sur un an par rapport à l'évolution générale de l'indice et en comparaison avec l'indice des prix à la consommation hors tabac. Hors charges financières, leur indice de prix progresse de 1,21 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents (+ 1,12 % au niveau national). Ce résultat se vérifie également en tenant compte des charges financières (+ 0,86 %, contre + 0,81 % pour l'ensemble des communes).

Pour cette strate de communes, le poids relativement plus important des dépenses autres que celles relatives aux frais de personnel a entraîné une progression plus élevée de leur indice de prix sur un an que pour les autres strates, plus de la moitié des indices Insee associés étant orientés à la hausse.

Sur une plus longue période (entre 2010 et 2020), au contraire, ces communes voient leur indice progresser en moyenne chaque année moins rapidement en comparaison des autres strates et de l'ensemble des communes. L'évolution de leur indice de prix hors charges financières demeure toutefois supérieure à l'inflation hors tabac : + 1,26 %, contre + 0,90 %.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

Données trimestrielles - Base 100 au 1^{er} trimestre 2010



► Communes de 3 500 à 30 000 habitants

Base 100 en 2010	Juin 2021		2010 - 2020
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	117,1	1,12 %	1,30 %
Y compris charges financières	111,9	0,82 %	0,87 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	111,5	0,42 %	0,90 %

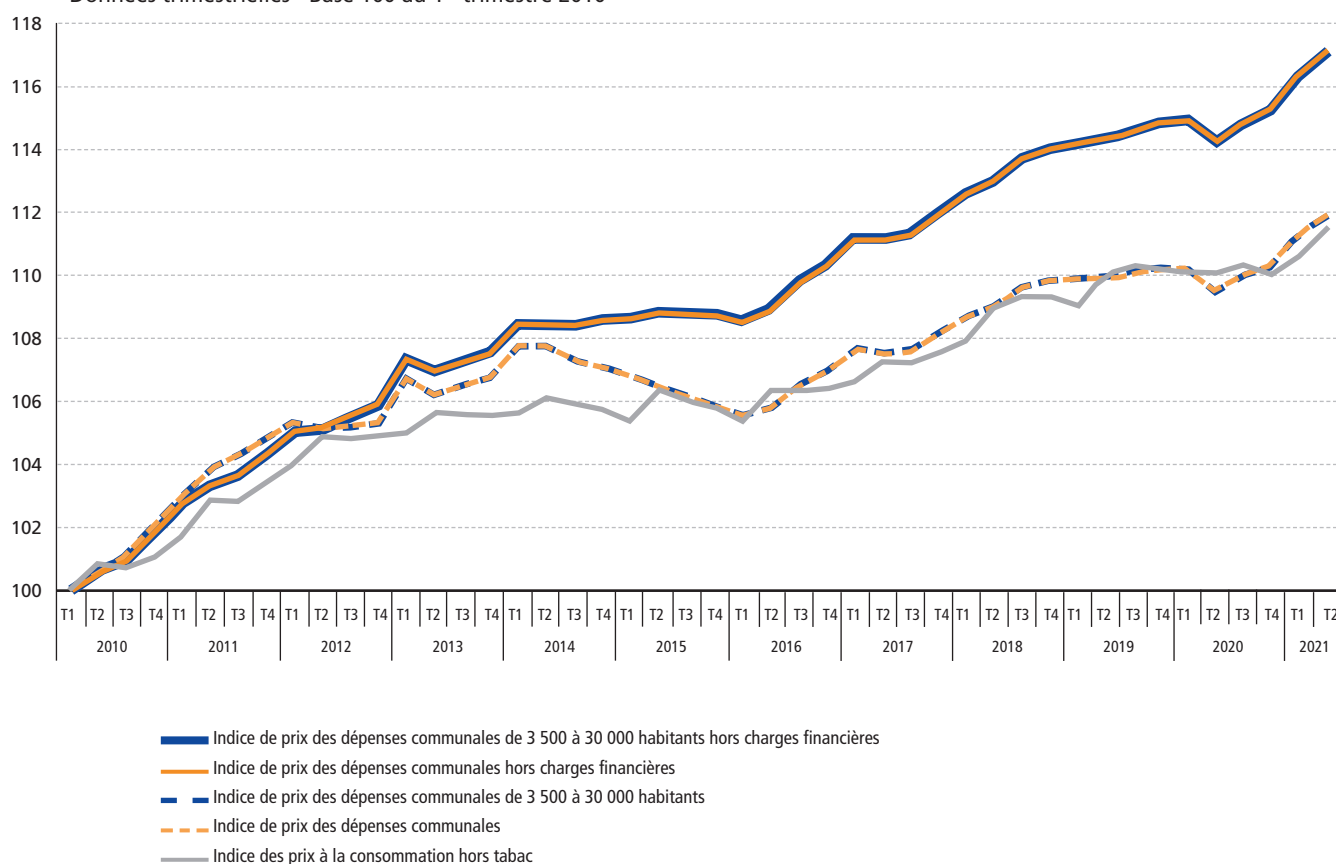
Les communes dont la population est comprise entre 3 500 et 30 000 habitants sont celles qui enregistrent les évolutions les plus proches de celles de l'indice observé toutes strates confondues. Au 30 juin 2021, l'évolution de leur indice de prix hors charges financières est de + 1,12 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents (+ 0,82 % y compris charges financières).

Entre 2010 et 2020, leur indice progresse en moyenne de 1,30 % hors charges financières et 0,87 % en les prenant en compte, c'est-à-dire sur des rythmes là aussi quasiment semblables à ceux de l'indice toutes strates confondues (respectivement + 1,30 % et + 0,86 %).

Ces résultats s'expliquent par le fait que la structure de leurs dépenses est celle qui se rapproche le plus de la structure des dépenses de l'ensemble des communes.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES COMMUNES DE 3 500 À 30 000 HABITANTS

Données trimestrielles - Base 100 au 1^{er} trimestre 2010



➤ Communes de plus de 30 000 habitants

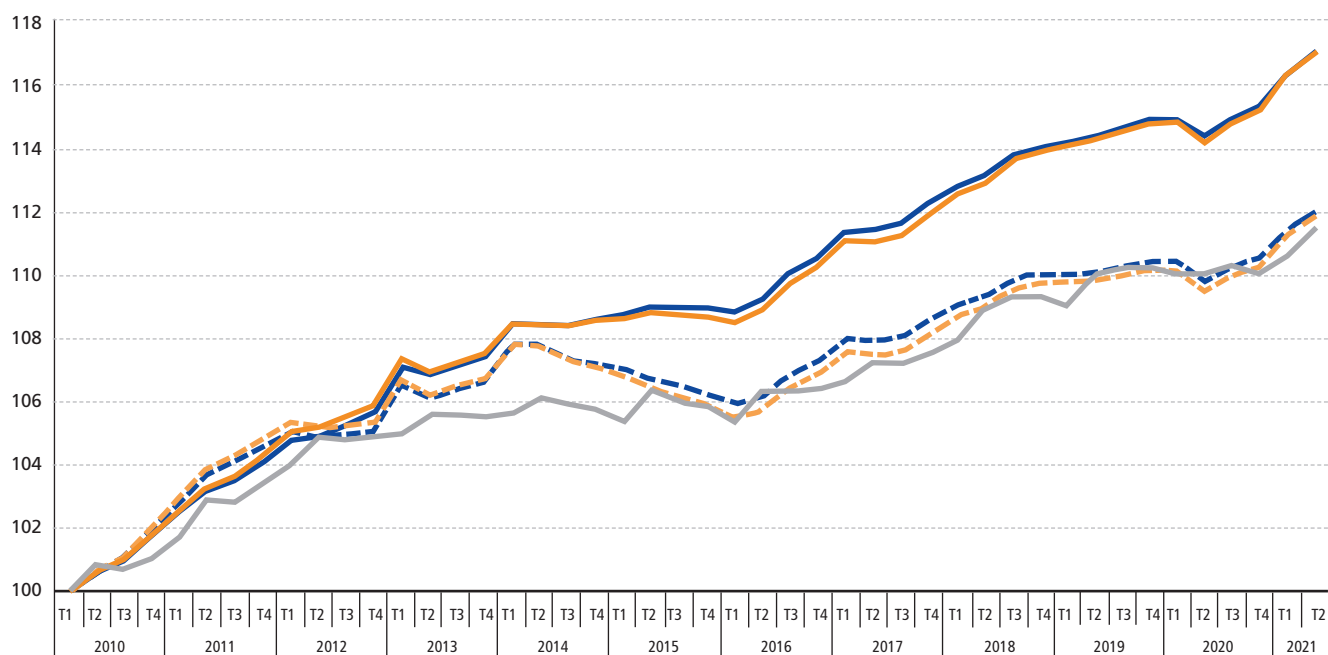
Base 100 en 2010	Juin 2021		2010 - 2020
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	117,0	1,06 %	1,31 %
Y compris charges financières	112,0	0,77 %	0,89 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	111,5	0,42 %	0,90 %

Les communes de plus de 30 000 habitants sont celles qui enregistrent sur les quatre derniers trimestres, comparés aux quatre trimestres précédents, l'évolution la plus mesurée de leur indice de prix et ce, que l'indice soit observé hors charges financières (+ 1,06 %) ou charges financières comprises (+ 0,77 %). Cependant, sur une période plus longue (de 2010 à 2020), leur indice de prix hors charges financières apparaît très légèrement supérieur à celui observé pour l'ensemble des communes (hors charges financières : + 1,31 % contre + 1,30 % au national, et y compris charges financières : + 0,89 % contre + 0,86 %). Il est également celui qui est le plus proche de l'inflation des prix à la consommation hors tabac (soit + 0,90 %).

C'est pour cette strate de communes que les dépenses de personnel ont le poids le plus élevé (50 % des dépenses totales retenues pour le calcul de l'indice en moyenne sur 2010-2020, contre 33 % pour les plus petites communes, et 45 % pour l'ensemble) ; l'évolution, bien que relativement plus élevée, des indices Insee sur bon nombre des autres postes de dépenses, a donc mécaniquement un rôle moindre, ce qui n'est pas sans importance dans un contexte marqué, au cours des derniers mois, par la quasi-stabilité des traitements de la fonction publique.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES COMMUNES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

Données trimestrielles - Base 100 1^{er} trimestre 2010



- Indice de prix des dépenses communales de plus de 30 000 habitants hors charges financières
- Indice de prix des dépenses communales hors charges financières
- - - Indice de prix des dépenses communales de plus de 30 000 habitants
- - - Indice de prix des dépenses communales
- Indice des prix à la consommation hors tabac

■ Évolution des indices composant l'indice de prix des dépenses communales

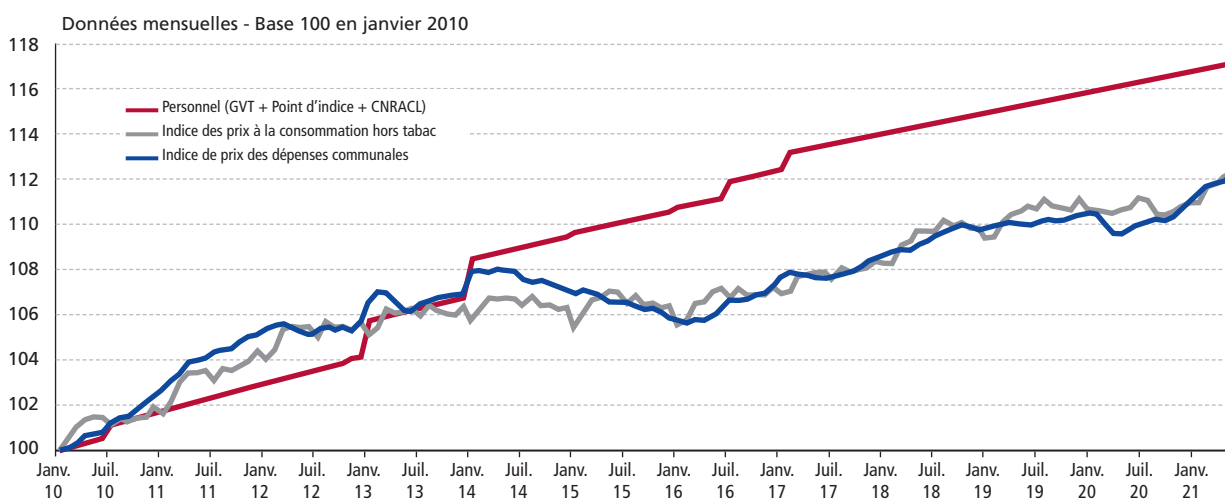
L'évolution de l'indice de prix des dépenses communales est sensible tout à la fois :

- à la variation, même modérée, des indices qui pèsent le plus dans sa composition,
- aux très fortes fluctuations de certains indices, même si leur poids est plus modeste.

➤ Indices dont le poids est important dans la composition de l'indice global

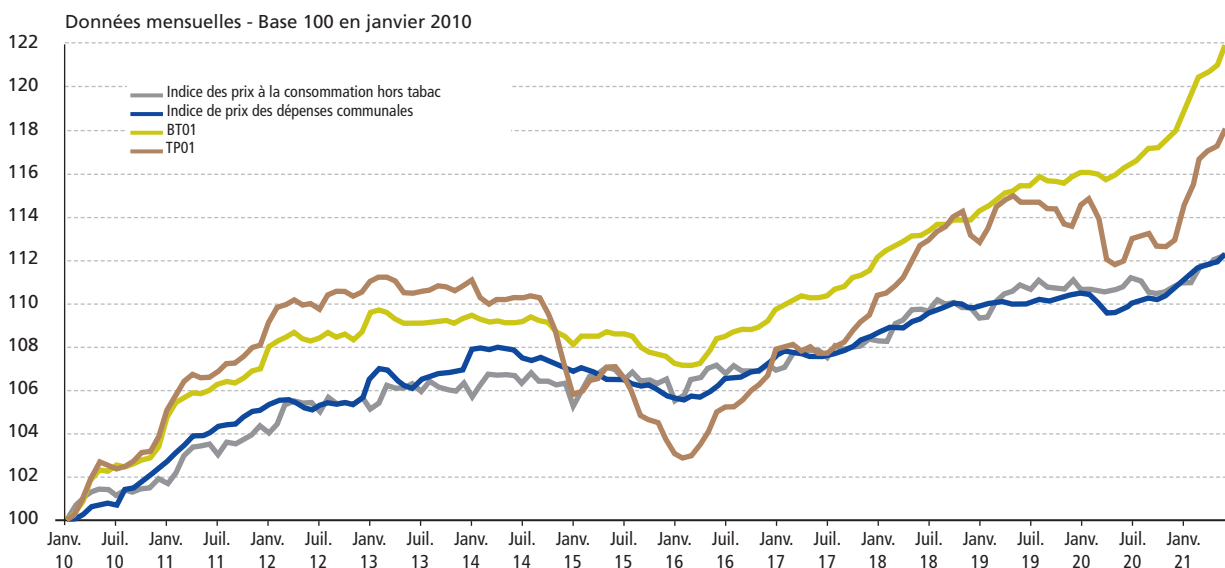
Les dépenses de personnel constituent le principal poste de dépenses des communes. À la fin du 1^{er} semestre 2021, la hausse annualisée de l'indice de prix associé à ces frais de personnel est équivalente au Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), soit + 0,8 %, comme les deux années précédentes. Il faut remonter trois ans en arrière pour observer une hausse plus importante (+ 1,2 %) en lien avec la revalorisation du point d'indice décidée en février 2017 (+ 0,6 %) et l'augmentation du taux de la contribution employeur due à la CNRACL (+ 0,05 point début 2017).

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL



Les coûts de la construction, calculés à partir des index BT01 (pour les bâtiments) et TP01 (pour les travaux publics), sont sensibles à l'évolution du cours des matières premières. Après avoir enregistré une évolution assez élevée jusqu'en 2012 puis une phase de stabilisation et de baisse, la tendance était de nouveau haussière depuis 2016 mais les évolutions se différenciaient ; le TP01 enregistrait une évolution plus heurtée notamment sur 2018-2020, tandis que le BT01 reste clairement orienté à la hausse. Sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents), le BT01 s'inscrit en hausse de façon plus accentuée (+ 2,6 %) que le TP01 (+ 0,9 %) ; néanmoins sur le dernier semestre observé (de janvier à juin 2021), en comparaison du précédent, les évolutions sont à la fois plus fortes et plus similaires (respectivement + 2,8 % et + 3,1 %).

ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION (BT01 ET TP01)

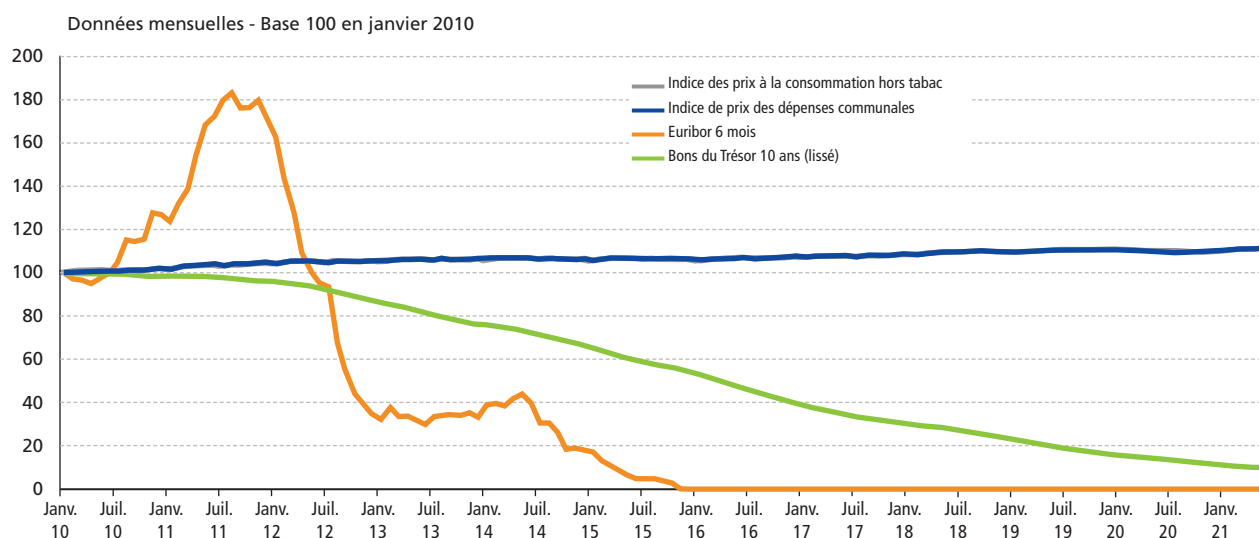


► Indices dont le poids est faible dans la composition de l'indice global mais qui sont fortement volatils

La composante « **taux court** » de l'indice de prix des frais financiers s'inscrit en baisse depuis le milieu de l'année 2014. L'Euribor 6 mois est négatif depuis fin 2015. Le choix a été fait de le fixer à zéro depuis cette date. En effet, la plupart des crédits définissent un plancher à 0,00 % sur l'index.

La composante « **taux long** » prolonge sa tendance baissière sur longue période ; elle enregistre encore une diminution, de près de 27 %, sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents. Ces évolutions viennent ralentir la progression de l'indice de prix des dépenses communales. Par ailleurs, elles ne tiennent pas compte des fluctuations des marges qui ont eu tendance à diminuer sur longue période.

ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT

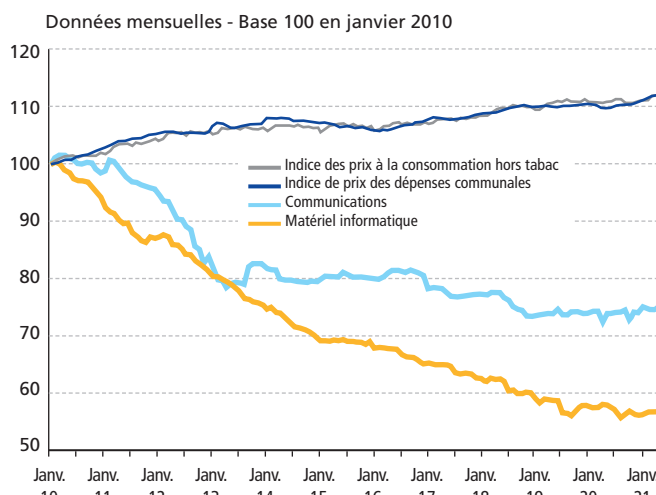
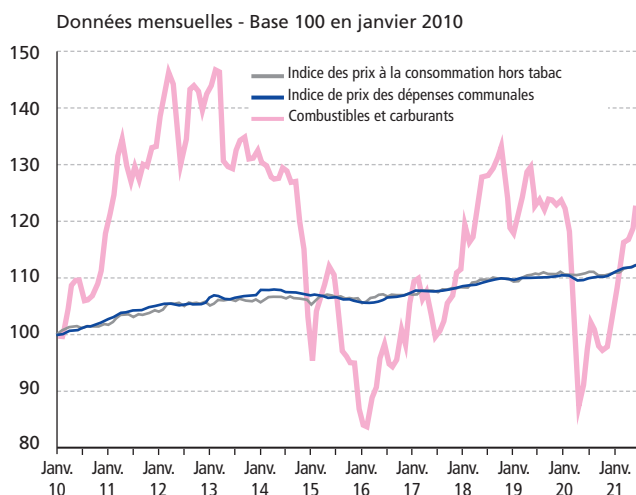


La composante énergie de l'indice de prix des dépenses communales, le **prix des combustibles et carburants**, enregistre un recul de 4,3 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents, mais observée sur le dernier trimestre par rapport au précédent, la composante est en hausse de 6,2 % et même de 15,9 % sur le 1^{er} semestre 2021.

Les indices de prix faisant référence aux postes de dépenses « **matériel informatique** » et « **communications** » sont les seules composantes de l'indice à avoir enregistré des baisses significatives et quasiment continues depuis 1999. Cette édition confirme la tendance passée pour le premier avec un nouveau recul de 1,5 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre trimestres précédents ; mais l'autre indice enregistre une légère hausse (+ 0,8 %).

L'INDICE COMBUSTIBLES ET CARBURANTS EST TRÈS VOLATIL

DEUX COMPOSANTES DE L'INDICE GLOBAL EN BAISSÉ QUASI CONSTANTE



Méthodologie

Pour évaluer la hausse des prix supportée par les consommateurs, l'Insee a composé un « panier de la ménagère » dont il mesure régulièrement le prix. La composition de ce « panier » est une image des produits et services consommés par les ménages.

Sur le même principe, un indice composite reflétant le coût de la vie communale a été élaboré. La méthode retenue a consisté à sélectionner, parmi les nombreux indices de prix publiés par l'Insee, les indices de prix les plus appropriés (prix des carburants, de l'eau, gaz et électricité, du mobilier de bureau et matériel informatique, des produits d'entretien et de réparation des bâtiments, des biens alimentaires,...) pouvant être rapprochés de chaque poste de dépenses des communes.

L'indice global est obtenu en pondérant chaque indice avec le poids, dans les dépenses totales, des dépenses qui leur sont associées. Un certain nombre de postes de dépenses ont été écartés de la structure des dépenses en raison de leur trop faible niveau ou de leur caractère difficilement actualisable avec un indice de prix du type « coût de la vie ».

L'indice global évolue mensuellement au même rythme que les différents indices le composant.

Différenciation par strate

Une analyse de la structure des dépenses a été réalisée en fonction de **trois strates démographiques** : communes de moins de 3 500 habitants, de 3 500 à 30 000 habitants, et de plus de 30 000 habitants. Disponibles de façon détaillée depuis 2010, ces données ont entraîné un rebasage de l'indice en Base 100 en janvier 2010.

Rénovation de l'indice

Une rénovation de l'indice a également été entreprise ; elle sera réalisée en plusieurs étapes. Depuis l'édition numéro 13 parue en novembre 2018, à l'instar de ce qui est réalisé par nombre d'instituts de statistiques, **l'indice est désormais un indice de Laspeyres chaîné annuellement, la structure des dépenses étant actualisée à chaque exercice**. Ultérieurement, l'évolution des frais de personnel et de leurs composantes (notamment les mesures du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) fera l'objet d'une étude approfondie et un travail complémentaire sera mené, notamment sur les subventions et la structure des frais financiers, afin d'adapter si nécessaire les modalités de calcul correspondantes.

Principaux indices utilisés :

Dépenses communales	Indices retenus	Poids moyen dans les dépenses totales retenues pour l'indice sur la période 2010-2020			
		Ensemble des strates	moins de 3 500 hab.	3 500 à 30 000 hab.	plus de 30 000 hab.
Frais de personnel	Combinaison du GVT (source AMF), de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et de la hausse du taux de cotisation employeur CNRACL le cas échéant	45 %	33 %	48 %	50 %
Dépenses d'investissement	Combinaison des index BT 01 et TP 01 et des indices de prix « Machines et équipements », « Véhicules automobiles », « Meubles », « Meubles de bureau et de magasin », « Matériels de traitement de l'information y compris micro-ordinateurs »	23 %	33 %	22 %	17 %
Subventions et participations	Moyenne pondérée des indices des autres postes de fonctionnement	11 %	10 %	9 %	13 %
Achats de matières et fournitures	Combinaison des indices « Eau naturelle, traitement et distribution d'eau », « Électricité, gaz, vapeur, air conditionné », « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Énergie », « Produits pour l'entretien et réparation courante du logement »	8 %	9 %	8 %	6 %
Entretien et réparation	Combinaison des indices « Services d'ingénierie, études techniques », « Entretien et réparation de véhicules personnels », « Transports, communications et hôtellerie », « Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation », « Énergie, biens intermédiaires et biens d'investissements »	4 %	6 %	4 %	2 %
Frais financiers	Combinaison de l'Euribor 6 mois pour la composante court terme et du niveau des bons du Trésor français à 10 ans (lissés par une moyenne mobile) pour la composante long terme	2 %	2 %	2 %	2 %

Source : traitement La Banque Postale d'après les comptes de gestion 2010-2020, DGFIP

L'indice est calculé suivant une méthode initialement élaborée par Dexia Crédit Local. Cependant, compte tenu des actualisations, de la rénovation entreprise, et du changement de base (base 2010, contre une base 1999 auparavant), les données ne sont pas comparables avec celles publiées précédemment.

